



Réouverture

"Santé des élèves" dans le cadre du Covid19

Le coronavirus (COVID-19), dans un contexte de pandémie mondiale, a affecté la **santé physique** de nombreuses personnes et/ou de leurs proches, mais aussi leur **santé psychique ou mentale** avec parfois des deuils, du stress et des incertitudes ou la réactivation de traumatismes anciens. Pour certaines familles, des **difficultés ou des ruptures sociales, familiales et économiques** se sont ajoutées. Le confinement a pu être également à l'origine de tensions pour les adultes et les enfants et engendrer des situations de crise personnelle ou familiale, accroissant parfois leurs fragilités et leurs difficultés. D'autres ont été ravis de rester dans le cocon familial.

Une attention particulière sera donc portée aux situations suivantes :

- Affection par le virus du COVID-19 des élèves eux-mêmes ou leurs proches,
- Décès ayant impacté l'entourage plus ou moins proche de l'élève; processus et rituels de deuil n'ayant pas pu être mis en place,
- Conditions difficiles de confinement (espaces restreints, conflits intergénérationnels, isolement, désorganisation...),
- Témoins de violences intra-familiales et/ou eux-mêmes victimes de violence
- Troubles de stress post-traumatiques,
- Evitement des tâches scolaires à distance, décrochage scolaire, voire social,
- Victimes de cyber harcèlement,
- Modification ou inversion des rythmes de vie,
- Troubles anxieux et/ou somatiques, signes de dépression,
- Troubles en lien avec les addictions, la surexposition aux écrans, l'alimentation,
- Rupture familiale, sociale ou économique (perte d'emploi d'un parent, perte de ressources financières...),
- Rupture des suivis médicaux, psychologiques, éducatifs, judiciaires et sociaux,
- Peur du déconfinement, appréhension à retrouver la vie collective,
- Peur des risques de nouvelle contamination.

1. Enjeux

Permettre aux élèves de maintenir ou de retrouver des conditions de vie scolaire propices aux apprentissages :

- Soutenir les élèves dont un proche est décédé du COVID-19 ou des conséquences de la crise sanitaire et du confinement ;
- Assurer des missions d'accompagnement, d'évaluation et de prévention psychosociale pour tous les élèves ;
- Faciliter la reprise d'un rythme scolaire et le ré-investissement des élèves ;



- Lutter contre le non-recours aux droits, ainsi qu'aux nouveaux droits sociaux générés par les effets de la pandémie.
- Aider les élèves à se projeter dans l'année scolaire ou toute autre forme de formation suivantes.

2. Conduites à tenir

- Réassurer les élèves en s'appuyant sur les liens tissés au sein de la communauté éducative et accompagner leur projection dans l'avenir, sans pour autant nier la réalité.
- Renforcer la collaboration avec la communauté éducative afin qu'elle effectue un repérage attentif des élèves qui ne solliciteraient pas de l'aide spontanément. Une sensibilisation des enseignants pourra être organisée sur ces sujets, avec l'aide des personnels de l'éducation nationale médecins et psychologues.

3. Proposition d'activités

Identification renforcée.

- **Contact** les familles par téléphone et par courrier ou au moyen des outils numériques internes à l'établissement (ENT, Pronote...) pour les encourager à signaler à la communauté éducative les situations particulières et transmettre à nouveau les coordonnées des personnels ressources ;
- **Intervention courte**, en cas de difficultés particulières, des personnels sociaux, psychologues et de santé – en lien avec le CPE dans le second degré - en classe sur les impacts possibles de la crise sanitaire, leurs aspects temporaires ou durables. Proposer aux élèves d'indiquer nominativement par écrit uniquement **le niveau d'impact** (de 1 à 10) de la période des dernières semaines sur leur vie personnelle ;
- **Participer aux cellules de veille** mises en place par l'IEN ou le chef d'établissement afin de partager des informations sur les situations à risque et de conseiller sur la mise en place de **dispositifs particuliers de soutien et d'écoute** et/ou autour de questions sanitaires, sociales et de sécurité ;
- **Vigilance accrue** dans les dix jours après la reprise, notamment quant à **l'accès aux droits sociaux exceptionnels ou réguliers** (souplesse d'accès aux fonds sociaux collégien ou lycéen et des cantines pour les familles précarisées à la suite d'une chute brutale de ressources, par exemple).

Prise en charge renforcée :

- **Contact individuel** les élèves repérés comme présentant une vulnérabilité psychique et/ou sociale préexistante.
- **Mobiliser les compétences psycho-sociales** des élèves dans l'objectif de travailler sur leur résilience et favoriser l'entraide entre pairs.
- **Orienter les élèves et leurs familles** autant que de besoin, vers le professionnel dont l'expertise sera nécessaire (assistant de service social, médecin de l'éducation nationale ou prise en charge spécifique externalisée).
- **Poursuivre** avec une attention plus appuyée les suivis et accompagnements des situations enclenchées avant et pendant le confinement.

Point de vigilance

Malgré la sur-sollicitation des personnels liée au contexte, il est plus que jamais nécessaire de mettre en place des temps de coordination d'équipe autour des situations sensibles pour croiser les regards et renforcer la cohésion de ses membres.



4. Ressources existantes

- site du CN2R : crise sanitaire, confinement et résilience: <http://cn2r.fr/>
- fiche Eduscol: aide aux victimes d'événements potentiellement traumatiques <https://eduscol.education.fr/cid129478/aide-aux-victimes-d-evenements-potentiellement-traumatiques.html>
- articles sur le lien entre confinement et réactivation de la mémoire traumatique : <https://www.memoiretraumatique.org/>
- aides à la scolarité <https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo28/MENE1718891C.htm>

Ces recommandations peuvent être mises en œuvre par les établissements d'enseignement privé dans le respect de leur liberté d'organisation et de leur liberté pédagogique.